

28^e festival de peinture et de sculpture

organisé par les Rendez-vous de Saint-Loup

Amis peintres et sculpteurs,

Au cours de l'année 2023, notre association « Les RENDEZ-VOUS de SAINT LOUP » a retrouvé son rythme des années avant covid.

Un « MERCI » très chaleureux à vous, artistes peintres et sculpteurs, d'être toujours aussi fidèles à notre festival, votre enthousiasme est très apprécié et votre participation à cette 28^{ème} édition sera un véritable plaisir pour nous tous.

Comme par les années passées, qualifiées de post covid, nous n'engagerons pas de restauration collective au cours de ce festival. Néanmoins, nous communiquerons par notre site internet et lors de votre accueil le 6 juillet, un document vous sera remis avec l'ensemble des offres de restauration sur ce week-end.

Afin de privilégier un moment de convivialité, un apéritif vous sera offert le samedi 6 juillet.

Les frais d'inscription sont de 20 € et gratuit pour les jeunes de moins de 16 ans. En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés.

Printemps des Artistes

Un « PRINTEMPS des ARTISTES » est organisé au cours des WE des mois de mai et de juin 2024. Certains d'entre vous vont y participer. Si vous êtes intéressés pour l'année 2025, n'hésitez pas à nous contacter.

Comme par les années passées, l'essentiel de ce festival sera de se retrouver à nouveau à cette 28^{ème} édition du Festival de Peinture et de Sculpture de Saint Loup !



St-Loup sur Thouet, petite cité de caractère



ses maisons à pans de bois

Au XV^e et surtout au XVI^e siècle, des industries, (tanneries et draperies) menées par de riches bourgeois connaissent un important essor. Ces bourgeois entreprenants édifient dans la rue, qui va de l'église au château, de belles demeures dont les façades, faites de jeux de briques encadrés de poutres de bois, avec des étages en encorbellement, ont gardé leur cachet.

Le Château : Joyau de l'architecture française, de style Louis XIII, constitue avec ses jardins et son orangerie un ensemble historique de premier ordre. Le Donjon fut construit par les de Dercé au XIV^e siècle, et le château actuel fut reconstruit au XVII^e siècle par la famille Gouffier. Charles Perrault s'en inspira pour écrire le conte du Chat Botté.



son château

Hébergements

Château de St-Loup

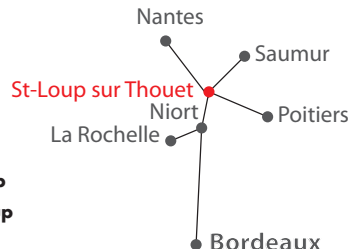
Hôtels

Gîtes

Chambres d'hôtes

Camping municipal de St-Loup

Aire de camping car de St-Loup



Renseignements

06 74 53 83 30

sisaintloup@gmail.com

www.rendezvousaintloup.com



SAINT-LOUP SUR THOUET (79)

6 et 7 juillet 2024

Invités d'Honneur

Claire LAMOUR

Mosaïste

Laurent PAGE

Sculpteur

28^{ème} FESTIVAL DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

Katie

Entre Ciel et terre

EXPOSITION VENTE

CONCOURS dans les 2 disciplines



Bulletin de participation

à l'exposition et/ou aux concours
dans les deux disciplines

NOM et Prénom :

Année de naissance (pour les - de 16 ans) :

Adresse :

Téléphone :

E.mail :

Participera à l'exposition :

Peinture : oui non

Sculpture : oui non

Nombre d'œuvres exposées :
(très important pour leur placement dans le village)

Participera au concours :

Peinture : oui non

Sculpture : oui non

Bois Pierre

La participation aux concours entraîne, de droit, l'acceptation du règlement.

L'absence de réponse à votre inscription vaut acceptation de votre participation.

Pour les repas

Aucune restauration ne sera envisagée par l'organisateur au cours de ce festival.

Des informations complémentaires vous seront apportées sur notre site internet au cours du mois de juin.

www.rendezvousaintloup.com

**Bulletin de participation à retourner
accompagné d'un chèque de 20 euros
à l'ordre des «Rendez-Vous de Saint-Loup»**

à l'adresse suivante :

Les Rendez-vous de Saint-Loup

Le Granit - 4 Bd Voltaire - 79600 Saint-Loup-Lamairé

Pour tous renseignements (voir tél. au verso)

Règlement 28^e concours de peinture

- 1^{er} Thème : « **IMPRESSION LIBRE** »
- 2^e Toutes les disciplines sont admises : huile, aquarelle, gouache, pastel, fusain, sanguine, etc....
- 3^e Format libre, matériel non fourni
- 4^e Estampillage des supports à partir du **samedi 6 juillet** entre 8h30 et 11h. (Possibilité de faire estampiller 2 supports) et le dimanche 7 juillet entre 8h30 et 9h30. Les supports doivent être vierges et munis d'un système d'accrochage.
- 5^e Un seul support par artiste devra être rendu le samedi de 18h à 19h et pourra être récupéré le dimanche entre 8h30 et 10h.
- 6^e Le concours sera clos le dimanche 7 juillet à 15h30 par la remise des oeuvres, non signées, aux organisateurs pour examen et attribution des prix. Les concurrents ne pourront présenter qu'une seule œuvre au concours.
- 7^e L'exposition des œuvres présentées sera ouverte au public à partir de 17h30 et se terminera par le vote pour l'attribution du prix du public.
- 8^e Les œuvres primées deviendront la propriété des mécènes qui offrent le montant du prix, auxquels les auteurs des dites oeuvres abandonneront leurs droits. Les œuvres présentées au concours ne pourront donc pas être négociées avant la proclamation des résultats.
- 9^e Il n'y aura pas de cumul de prix, à l'exception du prix du public qui pourra être cumulé avec tout autre.
- 10^e Chaque participant sera responsable de ses œuvres, à charge pour lui de contracter une assurance.

**Nombreux prix de :
200 à 800€**

Règlement 18^e concours de sculpture

- 1^{er} Thème : « **IMPRESSION LIBRE** »
- 2^e Discipline : Sculpture pierre (pierre de Tervoux fournie)
dimension : 0.25x0.25x0.40

Les sculpteurs sur bois devront apporter leur propre matériau (dimension libre) et le faire estampiller à l'arrivée.
- 3^e Chaque sculpteur se munira de ses outils (**outillage manuel uniquement**) et de sa sellette.
- 4^e Fourniture des supports à partir du **vendredi 5 juillet** à 14h.
- 5^e Les supports devront être rendus tous les soirs avant 20h et pourront être récupérés le lendemain à 8h.
- 6^e Le concours sera clos le dimanche 7 juillet à 15h30 par la remise des œuvres aux organisateurs pour examen et attribution des prix. Les concurrents ne pourront présenter qu'une seule œuvre au concours.
- 7^e L'exposition des œuvres présentées sera ouverte au public à partir de 17h30 et se terminera par le vote pour l'attribution du prix du public.
- 8^e Les œuvres primées deviendront la propriété des mécènes qui offrent le montant du prix, auxquels les auteurs des dites oeuvres abandonneront leurs droits. Les œuvres présentées au concours ne pourront donc pas être négociées avant la proclamation des résultats.
- 9^e Chaque participant sera responsable de ses œuvres, à charge pour lui de contracter une assurance.

**Nombreux prix de :
200 à 800€**